

FOREST

Appel à candidatures

Août 2021

L'agence Forest lance un projet temporaire à Nanterre

Nanterre, Rue de la Gare – 23 mois à partir de septembre 2021 - à partir de 12,5€/m2 mensuel

L'accès à des locaux pour les acteurs de la culture, de la création, les indépendants ou l'ESS reste un frein important à la vitalité de ces secteurs. Spécialisée dans la mise en valeur temporaire de bâtiments vacants, l'agence Forest propose pour la première fois des locaux à redevance réduite à Nanterre.

Situés dans un ancien bâtiment de bureau de la rue de la Gare (RER Nanterre-Ville) mis à disposition par Verrecchia, ces espaces sont proposés pour une durée de 23 mois à compter de fin septembre 2021, pour une redevance de 12,5 euros par m² et mois, internet, chauffage et taxes comprises, pour un open-space, et de 14,5 euros pour un bureau privatif.

Par exemple, vous paierez 290 par mois pour un bureau de 20 m², ou 250 pour cette surface en open-space.

Le site offre de vastes espaces extérieurs, et peut accueillir des projets qui en tirent parti : expérimentation architecturale, permaculture, bien-être...

Les candidatures sont à adresser via le formulaire dédié (en suivant ce lien : <https://zcmp.eu/A10>), avant le lundi 20 septembre à midi. Des visites collectives seront organisées avant confirmation de leur intérêt par les candidats.



Le lieu

Situé à 100 mètres de la gare RER Nanterre-Ville, ces anciens bureaux ont été confiés à Forest pour 24 mois. Pendant cette durée, l'agence met à disposition l'espace pour des associations, artistes, artisans, jeunes entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'agence Forest va expérimenter à l'occasion de ce projet une démarche écoresponsable pour redonner un usage à des éléments de décor ou de mobilier abandonnés après des projets événementiels. L'intention est de permettre aux occupants d'accéder gratuitement ou à très bas prix à ces ressources pour faciliter leur activité et leurs projets.

Au quotidien, vous disposerez d'un accès autonome au bâtiment, sans contrainte d'horaires. Des espaces communs et de détente permettront d'organiser une vie collective au sein du lieu, en lien avec Forest. Chaque étage dispose de points d'eau commun, à aménager en fonction des usages.

Les locaux

L'appel à candidature porte sur 1 700m² d'espaces de bureaux-atelier : des espaces de stockage et de parking peuvent également être mis à disposition en fonction des besoins. Un vaste espace extérieur peut servir de support à des projets de jardin partagé, en veillant à ne pas générer de gêne pour les voisins.

Les candidats peuvent indiquer leur préférence pour des bureaux privatifs ou un open-space partagé.

Les critères de choix

Notre but est de créer une colocation temporaire d'activités, dans un esprit de bonne intelligence et de partage. Nous souhaitons dans la mesure du possible rassembler des savoir-faire et des compétences liées aux domaines culturels et de la création au sens large.

L'agence Forest assurera la sélection en prenant particulièrement garde à la complémentarité des projets, et aux incompatibilités possibles (bruit, poussière, etc). Nous privilégierons les candidatures souhaitant occuper les lieux pour l'entièreté de la durée de mise à disposition.



Le calendrier

Vous pouvez manifester votre intérêt **via le formulaire dédié (en suivant ce lien : <https://zcmp.eu/A10>)** avant le lundi 20 septembre midi. Dans l'après-midi, nous vous ferons parvenir votre invitation à des visites collectives prévues :

- Mercredi 22 septembre
- Jeudi 23 septembre

Il vous sera ensuite demandé de confirmer votre intérêt dans un autre formulaire, avant le lundi 27 septembre midi. Nous sélectionnerons rapidement les lauréats, pour leur permettre de rentrer au plus vite dans les lieux.

FAQ

- **Qui peut candidater ?**

Nous proposons les espaces pour un usage professionnel à des personnes morales (associations, entreprises...) ou physiques : nous demandons un numéro d'activité, qui peut être en fonction de votre activité un numéro SIRET, registre national des associations ou maison des artistes, par exemple.

- **Quels équipements sont mis à disposition ?**

Pour vous proposer les tarifs les plus bas possibles, nous ne proposons que l'indispensable : un accès sécurisé au lieu, et un accès internet (débit Wi-Fi partagé, nous signaler si vous avez des besoins particuliers en la matière). Nous ne fournissons pas l'ameublement des lieux.

- **Quel type de contrat vais-je signer ?**

Nous mettons à disposition les espaces via une convention de mise à disposition précaire correspondant à la durée de notre présence sur place, soit 24 mois maximum. Le préavis est d'un mois, vous pouvez donc quitter le projet de manière anticipée. Le prix indiqué inclut la TVA. Attention, il vous sera impossible de domicilier votre association ou votre entreprise dans le lieu.

- **Ménage et entretien des parties communes**

Les parties communes sont prises en charge par Forest, le ménage des espaces mis à disposition est à la charge des preneurs – le cas échéant de manière partagée - une prestation peut être proposée si vous le souhaitez. Les occupants devront avoir à cœur de respecter les espaces communs et de détente.

- **Pièces obligatoires**

Avant d'entrer dans les lieux, vous devrez nous transmettre :

- Une attestation d'assurance
- Une attestation de responsabilité civile d'exploitation. Nous conseillons aussi fortement une responsabilité civile professionnelle et elle est souvent proposée avec la responsabilité civile d'exploitation.

Un chèque de caution correspondant à 1 mois de redevance vous sera également demandé, et un état des lieux effectué ensemble.